

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le

17 JUIN 2024

ID : 026-212601439-20240611-2024\_33-DE

Berger  
Levallois

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA  
DROME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de LE GRAND-SERRE

Séance du 11 Juin 2024

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	
En exercice	14
Présents	12
Pouvoirs	01
Votants	12
Pour	12
Contre	00
Abstentions	00

Date de la convocation  
06/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre-----  
le 11 Juin à 20 H 00-----

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme GENTHON Agnès, Maire.

Présents : AGERON Jérémy, BERNARD Daniel, CETTIER Nicolas DUMOULIN Patrick, FÉRÈRE Dominique, ORLOWSKI François, ROSTAING Marc, THOMAS Monique, VALENÇON Jérémy, VALLERANT Jacques et RIOU Gaëtan

Absents excusés : BORRAS Isabelle

Absents : SERREE Stéphane

Pouvoirs : BORRAS Isabelle à CETTIER Nicolas

Secrétaire de séance : THOMAS Monique

N° 2024-33

**OBJET : Cession d'un véhicule communal**

Considérant que M. AGERON Jérémy est gérant de la société Trans Natural, Madame le Maire lui demande de se retirer pour le vote de cette délibération.

Madame le maire, indique au Conseil Municipal que le véhicule citroen berlingo immatriculé 3359XL26, acquis par la collectivité, peut être vendu du fait de l'acquisition, cette année, d'un nouveau véhicule pour le remplacer.

Il a été décidé de proposer un prix de cession de 800 €.

L'entreprise TRANS NATURAL ayant eu connaissance de cette cession a fait une proposition d'achat correspondant au prix demandé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- AUTORISE Madame le Maire à vendre en l'état le véhicule citroen berlingo pour un prix de cession de 800 euros à l'entreprise TRANS NATURAL.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et à faire toutes les démarches après des autorités administratives compétentes

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de GRENOBLE – 2, Place de Verdun-BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. En application du décret n°2018-251 du 6 avril 2018, la saisine de la juridiction pourra également ce faire via l'application « Télérecours citoyens » figurant sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par les conseillers municipaux présents.

Pour extrait conforme  
le 17/06/2024

Le Maire,  
Agnès GENTHON

